

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 11 juillet 2017

Convocation du 05/07/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 13/07/2017.

L'an deux mil dix-sept, le onze juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Mireille FOURMOND, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Jean-Baptiste ROTTIER, Christophe GAIGNON

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Thierry MARCHAU

**Bon pour pouvoir** : de Armelle PONCET à Marie-Claire VIRIEUX

---

DCM 2017-56

Horaires de l'accueil périscolaire

En raison de la suppression des TAP et à la demande des parents, le maire propose les nouveaux horaires pour l'accueil périscolaire (garderie) :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h15 à 8h20

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16h15 à 18h00

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents les horaires de l'accueil périscolaire comme cités ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 13/07/2017

Le Maire,  
F. STEPHAN



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 13/07/2017  
Et de la publication 13/07/2017